

Le socialaud Vallini voudrait-il que le turc ou l'arabe figurassent sur nos cartes d'identité ?

écrit par Christine Tasin | 5 mai 2021



Opinion | Pour une troisième langue sur nos cartes d'identité

L'anglais figurera comme seconde langue des futures cartes d'identité françaises. Un choix polémique à l'heure du Brexit. Dans une tribune, l'ancien ministre de la Francophonie André Vallini propose que nous puissions en choisir une troisième, issue d'un pays de l'Union européenne.

[L'anglais](#) [L'arabe](#) [Le turc](#) [L'espagnol](#)



Une version intelligible et accessible du rapport d'expertise est disponible en ligne : [https://www.francophonie.fr/fr/rapport-d-expertise-linguistique-2020](#)

Le sénateur Vallini est furieux parce que l'anglais va figurer sur nos cartes d'identité. Sur ce coup, mille fois d'accord, c'est une horreur, une monstruosité, tout comme la présence du drapeau de l'UE.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/03/25/philippot-denonce-la-nouvelle-carte-didentite-francaise-ecrite-en-anglais-avec-le-drapeau-europeen/>

Dans une tribune publiée par Les Echos, l'ancien secrétaire d'Etat à la francophonie explique parfaitement l'importance du français et la nécessité de le mettre en avant et lui seul partout.

[...]

Un sondage récent indiquait qu'à la question sur les éléments constitutifs du sentiment d'appartenance à la nation, la langue française arrive en tête avec 79 %, devant les valeurs de la République à 64 %, l'histoire de France et sa culture à 63 %, les droits à 57 % et les symboles que sont le drapeau tricolore et La Marseillaise à 53 %. En effet, au-delà de la diversité des situations sociales, des opinions politiques ou des croyances religieuses, comment mieux intégrer que par une langue commune tous les enfants de la République quelle que soit leur origine ?

[...]

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-pour-une-troisieme-langue-sur-nos-cartes-didentite-1310128>

Rien à dire, rien à changer. Tout cela est parfait.

Là où ça commence à se gâter, c'est quand il explique que ce qui le gêne ce n'est pas de mettre une autre langue sur la carte d'identité mais l'anglais à l'heure du Brexit... ah ! un européiste fou, attention ! Il oublie sans doute que l'anglais, qu'on le déplore ou pas, est utilisé un peu partout dans le monde et de façon plus sûre que l'espéranto ;-). Il oublie surtout que l'anglais est aussi la langue officielle d'autres pays européens, l'Irlande et Malte...

Mais l'important est ailleurs. Le traître surfe sur la seconde langue imposée sur notre carte pour demander... une troisième langue au choix du porteur de la carte, rien que ça !!!

Pour en revenir à la future carte d'identité, une solution intelligente serait de demander à chaque citoyen de choisir en plus de la langue anglaise, une autre langue de l'UE pour sa carte d'identité. À l'heure où les Britanniques quittent l'Union européenne il serait paradoxal, incongru et pour tout dire inconcevable, de faire de leur langue la seule qui soit digne de figurer sur notre carte d'identité française.

Le bougre surfe allègrement sur l'ambiguïté de l'expression "langue de l'UE" qui a deux sens : langue reconnue officiellement par l'UE ou bien langue parlée dans l'UE... C'est un socialaud, on connaît donc la réponse.

J'y vois la réintroduction par la petite porte de la fameuse Charte des langues minoritaires que Jospin-Hollande voulaient absolument nous imposer, faisant exploser l'unité linguistique et faisant de la France une tour de Babel...

<https://resistancerepublicaine.com/2014/01/07/non-a-la-ratification-de-la-charte-europeenne-des-langues-regionales-et-minoritaires/>

Nous la croyions définitivement enterrée... Hollande n'ayant pas eu la majorité nécessaire pour faire voter par le Parlement la modification de la Constitution.

[...]

Nous revenons ce jour sur un vote du Sénat du 27 octobre dernier qui a été complètement occulté par les medias, vote aboutissant au rejet de la Charte, au moins pour le moment.

La Charte européenne des [langues régionales](#) ou le morceau de sparadrap, celui qui colle à la peau du capitaine Haddock et dont il ne parvient jamais à se défaire.

Le Sénat, à majorité de droite, a enterré, mardi 27 octobre, le projet de loi de ratification de la Charte européenne des langues régionales.

La Charte, rédigée sous l'égide du Conseil de l'Europe en 1992 et signée par la France en 1999, oblige les Etats signataires à reconnaître les langues régionales en tant qu'expression de la richesse culturelle. Pendant la campagne présidentielle, François Hollande s'est engagé à faire ratifier le texte. Une [promesse très attendue](#) par les Bretons, les Corses, les Alsaciens, les Occitans, les Provençaux... Mais, depuis 2012, c'est un chemin semé d'embûches. Francetv info vous explique pourquoi ça coince.

Parce qu'il faut modifier la Constitution

Première difficulté pour ratifier cette charte, il faut une révision de la Constitution, car celle-ci proclame notamment que « la langue de la République est le français ». Deux possibilités : le recours au référendum, écarté par François Hollande, ou l'adoption du texte, votée à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, par l'Assemblée et le Sénat réunis en Congrès à Versailles.

La majorité avait donc besoin des voix de la droite pour faire aboutir son projet. Mais Les Républicains, qui détiennent la majorité au Sénat, étaient bien décidés à rejeter le texte, avant même de pouvoir en débattre, grâce à une procédure appelée « question préalable ». Cela écarte l'hypothèse d'un Congrès qu'envisageait François Hollande pour 2016, malgré un [vote largement positif de l'Assemblée nationale](#) en janvier 2015. Car, avant la réunion des deux chambres à Versailles, chacune devait approuver le projet de loi constitutionnel.

[...]

<https://resistancerepublicaine.com/2015/11/23/la-charte-europeenne-des-langues-regionales-et-minoritaires-definitivement-enterree/>

Et voilà que Vallini veut nous faire accepter que figurent sur nos cartes d'identité le bosniaque, le maltais, voire...

le turc et l'arabe !

Ben oui, si le turc ne fait pas partie, pour l'heure (pour l'heure seulement) des 24 langues officielles de travail reconnues par l'UE, il fait partie des autres langues parlées dans la dite UE (et je ne parle pas de toute l'Europe géographique qui sera forcément bientôt assimilée à l'UE dans des recours à Strasbourg, au nom de la lutte contre les discriminations). Mais... mais le turc est la langue officielle de Chypre, pays d'UE... et si on acceptait -horresco referens !- au nom des droits, libertés etc fondamentaux que chacun puisse mettre sur sa carte d'identité une des langues parlées en UE comme le demande Vallini... il y aurait en Allemagne mais chez nous aussi beaucoup de Turcs d'origine dont le "droit" de parler turc, de communiquer en turc et donc le droit d'obtenir papiers et courriers administratifs en turc serait reconnu in petto par la langue figurant sur la carte d'identité ! Et il en serait de même à terme pour l'arabe, largement parlé en Europe et notamment en France, sans être pour le moment reconnu officiellement par l'UE.

La reconnaissance de ces langues permet à tous les citoyens de l'Union européenne d'accéder à l'ensemble des documents de l'UE dans l'une des langues officielles de leur pays. Ils doivent également pouvoir écrire aux institutions et recevoir une réponse dans leur propre langue.

Toutefois, les langues officielles de l'Union européenne ne correspondent pas à l'ensemble des langues officielles des États membres. En effet, chaque Etat membre ne peut faire reconnaître qu'une seule langue officielle de son pays comme étant également langue officielle de l'Union. Ainsi le luxembourgeois, langue officielle au Luxembourg, et le turc, officiel à Chypre, ne sont pas des langues officielles de l'Union européenne.

Par ailleurs, certaines langues régionales comme le catalan et le gallois ont un statut de langues co-officielles de l'Union

européenne. Leur utilisation officielle peut être autorisée sur la base d'un arrangement administratif entre le Conseil et l'État membre demandeur.

<https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/les-langues-officielles-de-l-union-europeenne/>

Par ailleurs, la France était en voie de devenir le 58ème pays musulman de la planète, nul doute qu'à court terme, l'arabe sera une de nos langues officielles avant d'en devenir la seule. Plus besoin de mettre ni "français" ni "anglais" sur la carte d'identité dans quelques décennies !

